

# Réseau N°79

MODERNISEZ ENSEMBLE LES DÉCLARATIONS SOCIALES

Le chemin de demain :  
**plus de simplification,  
plus de services**



## La Une

La DSN a réellement installé un fonctionnement industriel entre les entreprises, les organismes sociaux et les administrations. Avec 87 % de transmissions machine to machine, un taux de conformité de 97 % et des taux de qualité autour de 95 %, c'est indéniablement un système automatisé de la source à l'usage qui est aujourd'hui en place.

Un chemin reste à parcourir, celui ouvert avec le prélèvement à la source, qui est désormais à étendre. Il s'agit d'utiliser cette autoroute de l'information pour transmettre des retours des organismes et administrations vers les entreprises. C'est le cas avec le taux personnalisé appliqué dans le cadre du PAS. Une même logique pourrait être adaptée à d'autres taux spécifiques (Taux AT/MP, Taux VT - Versement Transport -, bonus-malus) mais aussi pour tracer, au mois le mois, la correction des anomalies détectées dans une DSN.

Ce qui induit, pour les SI des organismes, que les éléments transmis dans les comptes-rendus soient exploitables automatiquement par les logiciels de paie en retour.

Un nouveau challenge s'ouvre !

**Élisabeth Humbert-Bottin**

Directeur Général du GIP-MDS



## Édito

Ces dernières années ont été marquées par des rendez-vous majeurs, qui ne nous donnaient aucun droit à l'erreur : avril 2013, première version de la DSN. Avril 2015, prise en compte du recouvrement du Régime Général par la DSN. Janvier 2017, généralisation de la DSN au secteur privé. Janvier 2019, démarrage du prélèvement à la source... Les résultats obtenus ont été à la hauteur des efforts consentis par tous les acteurs du processus DSN. Autant de réussites sur lesquelles nous appuyer !

2020 est aussi une année où les enjeux ne manquent pas : démarrage de la Fonction Publique en DSN, premiers automatismes en retour sur les taux AT/MP et le bonus-malus, signalements pour les contrats courts, entrée de la DOETH dans le périmètre DSN, en sont quelques exemples.

Les conditions de réussite restent les mêmes : travail en commun, résolution en amont des points de friction, conception s'inscrivant dans les cinématiques DSN et la norme de référence. Il s'y ajoute désormais la nécessaire maîtrise, face à tout risque de régression, tant les usages de la DSN sont aujourd'hui étendus, avec au premier plan le démarrage de l'automatisation des prestations début 2020.

**Éric Hayat**

Président du GIP-MDS



**NET-ENTREPRISES-FR**  
GIP Modernisation des déclarations sociales

URSSAF - AGIRC-ARRCO - CNAV - CNAM - CNAF - PÔLE EMPLOI  
UNÉDIC - MSA - UCF CIBTP - CS - CRPCEN - CTIP - FFA  
MUTUALITÉ FRANÇAISE - CRPNPAC - CPRPSNCF - CNIEG - CAMIEG  
ENIM - CAVIMAC - CNBF - CFDT - CPME - CGT - CGT-FO - CSOEC  
FNSEA - MEDEF - SYNTEC NUMÉRIQUE - UNAPL - U2P

# Un accès adapté au profil dès l'inscription au portail

**L'évolution mise en place, en mars 2019, permet d'offrir aux nouveaux inscrits des services adaptés à leur profil.**

Auparavant, lors de l'inscription à net-entreprises.fr, les nouveaux utilisateurs accédaient à l'ensemble des services du portail. Devant cette liste exhaustive, certains choisissaient de cocher tous les services. « *Initialement, quand net-entreprises.fr a été mis en œuvre, nous étions dans la promotion du portail, il était donc cohérent de présenter l'ensemble des services. Cependant, cela a engendré quelques confusions et des problématiques de performance* », indique Michel Sénécal, Chef de projets \*PSIG au GIP-MDS. En effet, des utilisateurs ont parfois confondu certains services, comme par exemple la DSN et la DSI. D'autres se sont inscrits à trop de services et se sont retrouvés avec des milliers d'habilitations à gérer, dont la plupart étaient inutiles à l'entreprise.



Inscription par profil

## De la promotion au ciblage

Face à ces difficultés, les équipes du GIP-MDS ont choisi de modifier les modalités d'inscription. Désormais, les nouveaux utilisateurs doivent répondre à trois ou quatre questions, permettant d'identifier le type d'entreprise et de régime d'activité ainsi que le(s) domaine(s) de services dont ils ont besoin sur net-entreprises.fr. À l'issue de l'inscription, l'utilisateur n'a plus accès à l'ensemble des services du site,

mais seulement à ceux qui lui sont utiles. « *En proposant un meilleur guidage au moment de l'inscription, nous cernons les besoins de l'utilisateur et les outils et services qui lui conviennent réellement. Nous sommes passés d'une stratégie promotionnelle à une stratégie de ciblage, d'affinage du profil, pour offrir le service le plus personnalisé possible* », conclut Michel Sénécal.

\*Portail et Site d'Inscription Générique

## FILEAS va simplifier les déclarations des expatriés

**FILEAS est un projet de service déclaratif développé par la CNAM.** Il concernera les salariés détachés dans un autre État de l'Union européenne, qui restent soumis au régime de Sécurité sociale français. La dématérialisation de cette démarche va faciliter les déclarations pour les expatriés, tout en garantissant la portabilité de leurs droits. « *Il est logique et naturel pour la CNAM que FILEAS soit accroché et présenté sur net-entreprises.fr. Cela prouve la confiance de cet organisme envers nos outils et services et va dans le sens de la mutualisation promue par le GIP-MDS* », note Louis-Pascal Bourdaud, chef de Projets au GIP-MDS. FILEAS sera mis en service au printemps 2020. Dans un second temps, il permettra aussi de déclarer les changements de régime pour des salariés expatriés passant du secteur privé au public ou inversement. Toujours dans cette logique de dématérialisation qui simplifie les échanges et garantit les droits des salariés.

# La collaboration avec la branche risques professionnels

**Afin de toucher sa cible entreprises, la branche risques professionnels de la CNAM s'appuie sur les services net-entreprises.fr**

La branche de la sécurité sociale en charge de la gestion des risques accidents de travail et maladies professionnelles s'appuie sur le patrimoine de données stockées sur net-entreprises.fr pour promouvoir ses campagnes de prévention des risques professionnels vers les 2 millions d'entreprises du régime général. Des « push mails » sont ainsi adressés par le GIP-MDS pour le compte de la CNAM aux entreprises les plus concernées, par exemple selon les secteurs d'activité.

« La base de données du portail permet de cibler précisément les profils concernés par les campagnes de nos partenaires », poursuit Louis-Pascal Bourdaud. L'une d'elles portait sur les subventions dont peuvent bénéficier les TPE pour prévenir et réduire leurs risques professionnels. Ce sont ainsi près de 200 000 mails qui ont été envoyés à des TPE issues de 9 secteurs d'activité concernés par ces aides financières. D'autres projets de campagnes sortantes sont prévus en 2020 sur les différentes offres de prévention de la branche et les nouveaux téléservices liés au compte AT/MP. Afin d'appliquer les évolutions réglementaires au plus proche des entreprises, la branche AT/MP s'est également appuyée sur le GIP-MDS pour informer les entreprises concernées de la suppression du taux bureau au 1<sup>er</sup> janvier prochain. Ce taux sera remplacé par le taux fonctions supports de nature administrative. « Les travaux menés avec le GIP-MDS illustrent notre volonté de communiquer de façon plus

ciblée vers les entreprises, et plus largement d'améliorer notre stratégie de service vis-à-vis d'elles » estime Anne Thiebeauld, directrice par intérim des Risques professionnels. « Pour ces campagnes, l'Assurance Maladie - Risques professionnels n'hésite pas à utiliser les outils créés par le GIP-MDS pour promouvoir ses messages, ce qui va dans le sens de notre action. Cela nous incite à industrialiser ces tâches en développant des solutions fiables, simples et efficaces qui soient utiles à l'ensemble de nos partenaires », conclut Louis-Pascal Bourdaud.



Exemple de courriels

## Net-CRM : un flux retour de la DSN en API

**Les équipes du GIP-MDS élaborent actuellement une nouvelle application, baptisée Net-CRM.**

Cette solution va progressivement permettre aux déclarants DSN de récupérer des retours de manière totalement automatisée via API. « Dans un premier temps, cette application est développée pour traiter les taux AT/MP transmis par la CNAM et les comptes rendus métiers (CRM) liés aux signalements d'amorçage des données salariés transmis par la CNAV. Elle est assez souple et adaptable pour être en mesure de recevoir des CRM venant d'autres partenaires qui souhaiteraient l'utiliser et pour permettre, à terme, de traiter les ajustements demandés aux entreprises grâce à un code « identifiant », afin de tracer leur bonne prise en compte », précise Tidiane Diallo, Chef de projets au GIP-MDS. La mise en production de Net-CRM est prévue pour mai-juin 2020. Dans le cas de cette première application, elle constitue un moyen supplémentaire de fiabiliser la qualité des taux AT/MP transmis en DSN.

# Les experts-comptables impliqués dans la transition numérique

Le congrès annuel s'est tenu fin septembre à Paris, sur le thème « L'expert-comptable au cœur des flux ». Bilan avec Charles-René Tandé, Président du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables (CSOEC).



## Charles-René Tandé

Président du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables

Aujourd'hui, les cabinets d'expertise-comptable collectent des données et des informations qui sont traitées et analysées, puis redistribuées vers les administrations sociales et fiscales, et auprès de leurs clients. « La dématérialisation place naturellement les experts-comptables au cœur de ces flux entrants et sortants, qu'ils soient financiers, sociaux ou d'autre nature. Notre rôle est indispensable pour recevoir et restituer des informations de plus en plus rapidement. Les cabinets doivent s'organiser pour assurer une bonne gestion de ces flux », indique Charles-René Tandé. Élément majeur de ces échanges, la DSN a fait l'objet, lors du congrès, d'un atelier sur le thème « Embarquement immédiat pour le voyage de la donnée sociale ». Joué deux fois devant 120 personnes, il a connu un beau succès.



Jérôme Joie, Directeur des Études au GIP-MDS,  
Marc Luccioni, Président du COUTI,  
Patrick Bordas, Vice-président du CSOEC.



Stand net-entreprises.fr au congrès des experts-comptables.

## Un gain de temps pour les cabinets

« Après une mise en place parfois difficile, la DSN est désormais bien intégrée dans les cabinets. Les équipes commencent à en ressentir les bénéfices, même si des améliorations sont encore attendues », précise Charles-René Tandé. Dans un environnement de plus en plus dématérialisé, l'automatisation de nombreuses tâches permet, en effet, de gagner du temps dans le traitement de la paie. « Nous devons profiter des gains obtenus par la dématérialisation pour nous consacrer davantage au conseil et à l'accompagnement des dirigeants d'entreprises », poursuit Charles-René Tandé. Cependant, cette transition numérique engendre aussi la crainte que l'expert-comptable soit, un jour, remplacé par l'intelligence artificielle.

## Des missions tournées vers le conseil

Face à ces inquiétudes, le Président du CSOEC rappelle : « Nos clients nous confient le traitement de leurs paies, alors qu'ils pourraient acquérir un logiciel, mais ils savent que cela ne suffit pas. Ils viennent aussi pour nos compétences juridiques, RH et la relation humaine créée entre nous. Le gouvernement nous pousse également à faire la pédagogie de ses réformes auprès de nos clients. Ce rôle de conseil et d'accompagnement ne sera jamais remplacé par de l'intelligence artificielle. » Dans cette lignée, le thème du prochain congrès sera « Marketing, Management et Marque Employeur ». « Pour nos confrères qui s'interrogent sur le sens de leur métier, l'idée est de montrer que l'expertise comptable demande des compétences assez diversifiées. Un cabinet bien équipé informatiquement et ayant défini sa stratégie de conseil, doit aussi savoir se vendre et promouvoir ses services pour attirer et fidéliser des collaborateurs et des clients », conclut Charles-René Tandé.

Congrès des experts-comptables en 2020 :  
du 30 septembre au 2 octobre à Bordeaux.

# Arrivée de la DOETH en DSN

**La Déclaration Obligatoire d'Emploi des Travailleurs Handicapés (DOETH) va être intégrée en DSN en 2020. Précisions avec Pierre-Sylvain Guély, Directeur de projet à l'Acoss.**

Chaque année, les entreprises d'au moins 20 salariés justifient leur obligation d'emploi de travailleurs handicapés via la DOETH. Les employeurs n'atteignant pas le taux de 6 % de leur effectif sont redevables d'une contribution. « Jusqu'à présent, la déclaration et la contribution étaient réalisées par les entreprises auprès de l'Agefiph\*. L'intégration dans la DSN va entraîner une simplification du mode déclaratif, du calcul du taux d'emploi et du paiement de la contribution », indique Pierre-Sylvain Guély.

## Des données plus fiables et un calcul automatisé

Le transfert en DSN se déroule en deux temps. Dès janvier 2020, les entreprises déclareront le statut de travailleur handicapé de leurs salariés dans le bloc contrat de la DSN. À partir de ces données, l'Urssaf calculera le ratio annuel de personnel handicapé et déterminera si l'entreprise respecte son obligation. Début 2021, elle notifiera ce taux à l'employeur, tout en lui indiquant s'il est redevable d'une contribution. « Auparavant, l'entreprise devait calculer elle-même son taux d'emploi. La déclaration via le bloc contrat DSN, permet aux Urssaf d'automatiser ce calcul, en se basant sur des données fiables. Nous aurons ainsi une vision complète des entreprises qui ont respecté ou non leur obligation d'emploi » détaille Pierre-Sylvain Guély.

## Favoriser l'emploi des personnes handicapées

Les entreprises redevables effectueront la déclaration de contribution et son paiement via la DSN de mai 2021. « Les contributions seront recouvrées par l'Urssaf qui reversera l'intégralité à l'Agefiph. Cette dernière, déchargée du rôle de collecteur pourra se recentrer sur son cœur de métier : l'accompagnement des entreprises dans l'emploi des personnes handicapées », note Pierre-Sylvain Guély. En effet, grâce aux contributions versées, l'Agefiph aide les entreprises dans l'adaptation des postes et l'embauche de travailleurs handicapés, répondant ainsi à l'objectif des pouvoirs publics de mieux insérer cette population dans le monde du travail.

\*Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées

# PASRAU : un usage étendu aux données sociales

**Le périmètre de l'application PASRAU\* évolue en 2020.**

Outre la collecte et la redistribution de données fiscales pour la DGFIP, le dispositif sera également un vecteur de données sociales à destination des organismes. « Il existe aujourd'hui des flux de données sociales inter-organismes dans des formats distincts. Il a été proposé de remplacer ces flux bilatéraux et de les intégrer via PASRAU, dans la même logique de simplification véhiculée par la DSN », énonce David Trillaud, Chef de Projet au GIP-MDS. Dès la fin 2019, PASRAU sera en capacité de collecter et redistribuer des données à la fois sociales et fiscales, vers plusieurs partenaires. En 2020, seules la DGFIP et la BRM\*\* seront destinataires des données. Pour la suite, une feuille de route est à l'étude pour déterminer les flux qui seront absorbés dans PASRAU, ainsi que leurs destinataires. L'INSEE et l'Acoss ont d'ores et déjà entamé des discussions pour une intégration en 2021.

\*Prélèvement à la source pour les revenus autres

\*\*Base Ressources Mensuelles

# Vers la fin de la DADS-U sur net-entreprises.fr

La DSN est désormais le seul canal de transmission des données, pour tous les employeurs du secteur privé. À compter de janvier 2020, plusieurs organismes n'accepteront plus de recevoir de DADS-U via net-entreprises.fr. Toutefois, selon l'organisme destinataire et les cas particuliers de déclarants qui devront encore produire des DADS-U, des solutions spécifiques seront proposées. C'est le cas de l'Agirc-Arrco qui mettra à disposition, début 2020, une solution déclarative dédiée.

# Premier Club des Pilotes DSN Fonction Publique

Il a réuni le 24 octobre une centaine de participants : des employeurs issus des trois Fonctions Publiques et leurs éditeurs, les organismes de la Fonction Publique, des représentants du GIP-MDS et trois directeurs institutionnels (CDC, DGAFP et DSS).

Ce premier bilan de la phase Pilote FP a permis de constater que le système fonctionne correctement, sans anomalie majeure détectée. « Nous reproduisons le modèle mis en place pour le secteur privé avec qui nous avons coconstruit la DSN. En impliquant les éditeurs et les employeurs publics en amont, nous coadaptions le système pour l'arrivée de la Fonction Publique. Associer tous les acteurs dès le début est un gage de réussite.

La motivation et l'implication des participants sont de très bon augure, malgré une mobilisation parfois tardive », souligne Ludovic Houdé, Responsable du service Pilotage DSN.



Bandeau DSN Fonction Publique

## Le bonus-malus pour limiter les contrats courts

Un bonus-malus va être appliqué sur la contribution d'assurance chômage. Le taux de cotisation, actuellement fixé à 4,05 %, sera modulé en fonction du comportement de l'entreprise.

« Le but de ce dispositif est d'inciter les employeurs à privilégier les contrats en CDI et à limiter les ruptures et les contrats courts ayant une incidence, en termes d'indemnisation, sur le régime d'assurance chômage. L'objectif est aussi de réduire le coût social du chômage », souligne Pierre-Sylvain Guély, Directeur de projet à l'Acoss.

Une entreprise comptant un usage élevé de contrats courts et de ruptures verra un malus appliqué à sa contribution chômage, qui pourra augmenter jusqu'à 5,05 %. À l'inverse, les entreprises vertueuses auront un bonus réduisant leur taux

de cotisation jusqu'à 3 %. Dans un premier temps, le bonus-malus ne concernera que les employeurs de 11 salariés et plus, dans sept secteurs d'activités ayant des taux de contrats courts plus élevés que la moyenne nationale. Le taux de contribution due par l'employeur sera calculé chaque année, en fonction de la pratique de l'entreprise sur une période donnée. La première période de référence prise en compte pour le calcul est l'année 2020, pour une mise en œuvre du bonus-malus en mars 2021.

### Étapes clés de calcul des taux bonus-malus



**Taux de séparation entreprise**

Nombre de séparations / EMA entreprise

**Taux de séparation médian secteur**

Médiane des taux de séparation du secteur pondérée par la masse salariale du secteur

**Taux de contribution modulé**

Taux de séparation entreprise / taux de séparation médian  
(Ratio x 1,46) + 2,59  
Plafond : 5,05 %  
Plancher : 3 %

# Un outil de modernisation des politiques publiques

**Mathilde Lignot-Leloup, Thierry Legoff et Michel Yahiel ont inauguré le 1<sup>er</sup> Club des Pilotes de la Fonction Publique.**

## Mathilde Lignot-Leloup

Directrice de la Sécurité Sociale

« Sur le principe du « Dites-le nous une fois », la DSN permet à l'employeur d'effectuer en une seule démarche ses principales formalités sociales et fiscales lorsqu'elles se fondent sur les données de la paie. Dès janvier 2020, la DSN se substituera progressivement, pour la Fonction Publique, à plusieurs déclarations : la DADS-U et la DUCS, ainsi que PASRAU, utilisé pour la transmission des informations relatives au Prélèvement à la source. La DSN est aussi un vecteur de meilleur service de prestations aux assurés, dès lors que ces prestations dépendent de leurs ressources ; ce sera par exemple le cas avec le calcul en temps réel des allocations logement, qui permettra un calcul au plus près de la situation du salarié. En constante évolution, la DSN va dépasser son rôle premier de vecteur déclaratif, pour restituer aux employeurs les informations dont ils ont besoin : elle permettra de leur adresser, dans un système automatisé, des éléments nécessaires au calcul de leurs cotisations ou des incohérences détectées et susceptibles d'être corrigées. La DSN répond ainsi à des objectifs de simplification et de modernisation de la relation aux employeurs, tout en sécurisant les droits des salariés. Elle est également porteuse de gains de gestion et de productivité pour les employeurs publics comme pour les organismes sociaux et les administrations, en renforçant les outils de maîtrise des risques et les moyens de lutte contre la fraude. »



Premier Club des Pilotes de la Fonction Publique

## Thierry Le Goff

Directeur Général de l'Administration et de la Fonction Publique - DGAFP

« L'arrivée de la DSN dans la fonction publique s'inscrit dans un processus de modernisation pour 5,6 millions d'agents. Dans une logique intégrative, la norme commune prend en compte les spécificités de la fonction publique nous faisant bénéficier des travaux déjà réalisés, de l'expérience et des choix techniques mis en place pour le privé nous apportant simplification et sécurité. Trois vagues, 2020, 2021 et 2022 sont prévues. J'invite cependant les employeurs publics à s'engager au plus tôt dans la DSN. D'abord parce que les actuelles DADS et DUCS seront éteintes définitivement pour les salaires de 2022 mais aussi pour bénéficier de paliers car la DSN remplacera progressivement d'autres déclarations. La mise en place de ce dispositif nécessite des efforts notamment d'optimisation des processus de gestion mais chaque employeur peut bénéficier de l'accompagnement de l'ensemble des acteurs. A la clé, des gains sur la qualité des données et sur la charge des gestionnaires. »

## Michel Yahiel

Directeur des retraites et des solidarités à la Caisse des Dépôts et Consignations

« Le succès de la DSN dans le secteur privé repose, en partie, sur l'implication et le travail d'éclaireur des entreprises pilotes qui ont testé le système et aidé à sa construction. Il est fondamental que ce principe de phases pilotes soit reconduit pour les trois fonctions publiques. Je tiens, d'ailleurs, à saluer le travail exceptionnel du GIP-MDS, qui par son rôle favorise la coopération de toutes les parties prenantes. C'est une des raisons pour lesquelles nous avons souhaité que la Caisse des Dépôts intègre le GIP-MDS, aux côtés des régimes qui y siègent déjà.

La DSN étant désormais vecteur de bien d'autres usages que ceux prévus initialement, ses enjeux sont aujourd'hui plus larges que ce qu'on imaginait à ses débuts. Au-delà de la simplification qu'elle représente pour les employeurs, la DSN sera demain un outil de connaissance et de compréhension des enjeux de politique sociale, nous permettant également de mieux mesurer l'efficacité des politiques publiques. »

# Les Comités Régionaux sur tous les fronts

**Toujours mobilisés sur le terrain, les Comités Régionaux vont au-devant des entreprises pour renforcer l'appropriation de la DSN et ses produits annexes. Tour d'horizon avec Didier Kuhn, Responsable Animation Réseaux au GIP-MDS.**

## Des actions en Région

Sous le label « Rencontres Extra », les Comités Régionaux organisent des rendez-vous avec les Experts de la qualité des données. Ces rencontres sont l'occasion d'aider les déclarants à transmettre des DSN de bonne qualité, dès le premier envoi. « Une étape a été franchie, les présentations didactiques ont laissé la place à des discussions plus techniques, qui abordent aussi la philosophie de la DSN. Les échanges sont plus riches et nos interlocuteurs, maîtrisant mieux le sujet, souhaitent désormais voir de nouveaux services accrochés à la DSN. Preuve qu'ils se sont bien appropriés le dispositif », observe Didier Kuhn.

## Le Salon SAFEXPO

Salon dédié à la prévention et la sécurité au travail, SAFEXPO s'est tenu à Brest en octobre 2019. Le Comité Régional de Bretagne avait son propre stand, réunissant tous les organismes ayant un intérêt à parler de prévention avec les entreprises (la MSA, la CARSAT, la CPAM, Humanis pour l'Agirc-Arrco...). « Notre stand donnait une consistance au collectif. Nous n'avions pas été présents sous bannière collective lors d'un salon professionnel depuis longtemps. Or, c'est assez pertinent lorsqu'il s'agit de toucher une cible commune à plusieurs organismes. Cela montre aussi que le projet DSN a passé un cap, nous permettant de revenir aux fondamentaux des métiers de chacun des OPS », indique Didier Kuhn.

## Accompagner la Fonction Publique

Comme pour le secteur privé, les Comités Régionaux se mettent en ordre de marche pour répondre à l'arrivée de la DSN dans la Fonction Publique. « Nous allons déployer la même méthode d'accompagnement et de disponibilité envers les employeurs publics. Notre collectif représente l'ensemble des organismes concernés par la DSN, il porte la complétude du projet. Les nouveaux organismes liés à la DSN FP qui souhaitent nous rejoindre sont les bienvenus. C'est ensemble que nous réussirons l'entrée en DSN de la Fonction Publique », précise Didier Kuhn. Le GIP-MDS a par ailleurs créé un ensemble d'outils (Dépliants, vidéos, MOOC...) qui seront utilisés par les Comités Régionaux pour accompagner les entreprises publiques.



Vidéos disponibles sur YouTube



Bandeau DSN Fonction Publique